



DECISION DU MAIRE

N° DM2025-45

Objet : Révision du loyer de l'espace de stockage situé « 75 chemin de Longchamp » loué à SIBERT LA BRESSE

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1^{er} septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le contrat de location de l'espace de stockage situé 75 chemin de Longchamp » à Servas, signé le 19 décembre 2023 entre la Commune de Servas et la société SIBERT LA BRESSE ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la révision du loyer de ce local avec effet au 1^{er} janvier 2026, révision basée sur l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre ;

Considérant que la valeur de l'indice ICC du 2^{ème} trimestre 2024 s'élevait à 2205 et celle du 2^{ème} trimestre 2025 à 2086, soit une baisse de 5,40 % ;

DECIDE

Article 1^{er} :

D'appliquer la baisse légale de 5,40 % au loyer de l'espace de stockage loué à la société SIBERT LA BRESSE, situé 75 chemin de Longchamp à Servas, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

➤ Soit $675,10 \text{ €} \times 0,946 = \mathbf{638,64 \text{ €}}$

Article 2 :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Servas, le 22 octobre 2025

Le Maire,
Serge GUERIN

